

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXII

Québec, 25 décembre 1909

No 20

DIRECTEUR, M. L'ABBE V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 305. — Les Quarante-Heures de la semaine, 305. — Lettre de Sa Sainteté Pie X, 306. — Les messes de Noël, 308. — Chronique diocésaine, 308. — Les enfants de chœur et le clergé, 311. — La vie catholique à Bethléem, 313. — La liberté de la famille en France et en Angleterre, 314. — Un curieux usage liturgique dans l'ancienne abbaye Saint-Denis, 315. — Le bon journal ; Le mauvais journal, 316. — Bibliographie, 318. — Documents en retard, 320.

— o —
Calendrier

— o —

26	DIM.	r	S. Etienne , 1er martyr, 2 cl. avec oct. <i>Kyr. 2 cl.</i> Vêp. de Noël ; à cap. de S. Etienne, mém. du suiv. et de l'oct. de Noël.
27	Lundi	b	S. Jean , apôtre et évangéliste, 2 cl., avec oct.
28	Mardi	vi	SS. Innocents , martyrs, 2 cl. avec oct.
29	Mercr.	r	S. Thomas de Cantorbéry , évêque et martyr.
30	Jehdi	b	Du dim. dans l'oct. de Noël, <i>semid. privil.</i>
31	Vend.	b	S. Sylvestre , pape et confesseur.
1	Samd.	b	CIRCONCISION . 2 cl. <i>Kyr. 2 cl.</i> II Vêp., mém. du suiv. seulement.

— o —
Les Quarante-Heures de la semaine

— o —
27 décembre, Couvent des Franciscains de Québec. — 29, Monastère des Rédemptoristes, Sainte-Anne-de-Beaupré. — 31, Monastère des Franciscaines Missionnaires de Marie, Québec.

LETTRE DE SA SAINTETÉ PIE X
sur le Tiers-Ordre de Saint-François

*A notre Cher Fils Denys Schuter
Ministre Général de tout l'Ordre des Frères Mineurs*

PIE X, PAPE

Très Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Les membres du troisième Ordre de Saint-François ont toujours mérité des louanges toutes spéciales pour leur culte et leur scrupuleux respect à l'égard du Pontife romain. A cela, rien d'étonnant après l'exemple de leur très saint fondateur qui ne le céda à personne dans son amour pour le Vicaire du Christ, corollaire de son amour sans égal pour Jésus-Christ lui-même. Ce bon esprit des Tertiaires envers le Père commun des fidèles ressort de multiples et éclatants témoignages, et il s'exprima tout particulièrement au cours de la cinquantième année de Notre Sacerdoce. Beaucoup, en effet, ont communiqué à Notre intention et le mérite d'un grand nombre d'œuvres saintes, accomplies en faveur du prochain, Nous a été appliqué. Ils s'efforcèrent aussi de secourir Notre pauvreté en recueillant des souscriptions faites suivant les moyens de chacun. Naturellement, ces preuves d'affection Nous furent très agréables, aussi désirons-Nous que vous remerciez tous ceux qui Nous prouvèrent de la sorte leur piété filiale.

Mais veuillez aussi leur faire comprendre que rien ne Nous sera plus agréable ni plus cordialement reçu que l'exacte pratique de la Règle de leur Ordre, excellent moyen de concourir à cette restauration de toutes choses dans le Christ que Nous Nous sommes proposée dès le début de Notre Pontificat.

Notre siècle, en effet, suit une pente dangereuse qui Nous inquiète. Tant d'hommes sont déjà tombés dans l'oubli ou le mépris de la sagesse chrétienne, que de nouveau — suprême déshonneur — les décrets et les institutions commencent à engendrer les hontes de l'antiquité païenne et on peut craindre que bientôt ces infamies ne pénètrent la société domestique,

les coutumes nationales et le gouvernement des Etats. Il est donc urgent que ceux qui veulent conserver à l'humanité les bienfaits de la Rédemption divine s'opposent à de pareils malheurs. Qu'ils travaillent, suivant leurs forces, à ramener les égarés, et cela moins encore par l'exposé de la vérité que par l'exercice de la vertu ; car l'exemple a une puissance merveilleuse de persuasion surtout lorsque le zèle adroit de la charité chrétienne se dépense à la lumière de mœurs inattaquables.

Mais parmi les hommes qui vivent dans le tumulte du siècle, n'est-ce pas aux membres de l'Ordre de la Pénitence à marcher en tête ?

C'est à eux que François a donné ce commandement d'observer avec sainteté et fidélité inviolable les devoirs généraux de leur profession catholique. Qu'est-ce à dire, sinon qu'ils doivent agir avec plus de surnaturel dans la vie chrétienne ordinaire pour être dans leurs demeures, comme au grand jour de la cité, les preuves irrécusables des vertus chrétiennes. Que les Tertiaires, partout où ils se trouvent — et grâce à Dieu ils sont nombreux dans tous les rangs de la société — mettent donc à remplir exactement leurs devoirs un zèle adapté à leur époque, et un grand pas sera fait dans les saines réformes que Nous appelons de Nos vœux.

C'est en escomptant cet heureux résultat pour le bien général que Notre illustre Prédécesseur a restauré l'Ordre des Tertiaires Franciscains, et c'est dans le même espoir que Nous estimons devoir continuer son œuvre de tout Notre pouvoir.

Il vous appartient, Cher Fils, de redire Nos paroles aux Tertiaires. Exhortez-les avec insistance et, en leur montrant ce qu'exigent d'eux leur propre intérêt et le salut général, suppliez-les de se conduire de telle sorte que, avec l'aide de Dieu, ils puissent pleinement répondre à Notre attente et aux vœux de l'Eglise. De plus, assurez-les de Notre bienveillance et de Notre affection singulières. Voulant en fixer le souvenir par un monument durable, Nous statuons que toutes les faveurs que le Premier et le Deuxième Ordres tiennent de la munificence pontificale, ainsi que les mérites spirituels de leurs bonnes œuvres, soient, à perpétuité, communiqués à tous les Tertiaires sans exception, à quelque institut qu'ils appartiennent, et cela pour le temps de leur vie et le moment de leur mort.

Et Nous vous donnons mission d'assurer de cette faveur ceux qui en sont l'objet.

Comme gage des divines faveurs et de Notre bienveillance, à vous, Cher Fils, et à tous les Tertiaires Franciscains Nous accordons très affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 mai 1909, la sixième année de Notre Pontificat.

PIE X, Pape.

Les messes de Noël

D'après une note que nous avons publiée le 2 janvier dernier, la célébration des trois messes liturgiques, dans la nuit de Noël, n'est permise que dans les *chapelles* des monastères, couvents et séminaires; et même les portes de ces chapelles ne doivent pas être *ouvertes*. L'indult ne serait pas applicable si les chapelles en question servaient à l'usage public du peuple — sauf les cas possibles de privilège de droit commun.

Chronique diocésaine

— Samedi, le 18 décembre, à la Basilique, S. G. Mgr l'Administrateur a fait les ordinations suivantes :

TONSURE: MM. Ariste Blais, Georges Bouchard, *du diocèse de Québec*; Peter Hughes, *du diocèse de Charlottetown*; Joseph Raiche, Francis McKenzie, *du diocèse d'Antigonish*; John Holland, *du diocèse de Marquette, E.-U.*; FF. Eustache Rouleau, Archange Godbout, Sylvestre Beaudet, Marcel Dugal, et Ls-Jos. Bouchard, *des Frères Mineurs*.

SOUS-DIACONAT: MM. Alexandre Pelletier, *du vicariat apostolique du Témiscamingue*; Joseph Laroche, *du diocèse de Québec*; Miles Tompkins, *du diocèse d'Antigonish*; Jeremiah O'Brien, *du diocèse de Burlington, E.-U.*; James Towner, *du diocèse de Peterborough, Ontario*; FF. Calixte Gélinas, Hilaire Boulay, Julien Boucher, et Justinien Mercier, *des Frères Mineurs*.

PRÊTRISE: M. Thomas Cloutier, *du diocèse de Québec*.

Dimanche matin, aussi à la Basilique, S. G. Monseigneur l'Administrateur a conféré l'ordre du DIACONAT aux séminaristes suivants :

MM. Louis-Phillipe Blais, et Joseph Larochelle, *du diocèse de Québec*; Rosario Charest, *du diocèse de Rimouski*; Alexandre Pelletier, *du vicariat apostolique du Témiscamingue*; Miles Tompkins, *du diocèse d'Antigonish*; Jeremiah O'Brien, *du diocèse de Burlington, E.-U.*; James Towner, *du diocèse de Peterborough.*

— Le 10 décembre, le comité diocésain de Québec, pour le Congrès eucharistique international de Montréal, a tenu sa première reunion, à l'archevêché, sous la présidence de Mgr C.-O. Gagnon.

M. l'abbé L.-H. Paquet, aumônier des Franciscaines Missionnaires de Marie, a été élu vice-président du Comité; et M. l'abbé J.-A. Robert, du Séminaire, a été élu secrétaire.

En cette séance, on a arrêté les grandes lignes du travail dont le Comité a charge de s'occuper.

— L'une des choses que nous nous attendions le moins à voir figurer au programme de notre vie, c'était bien d'être un jour élevé à la dignité de membre d'honneur d'une association de gymnastique. Cela nous est pourtant bien arrivé. Et c'est pourquoi nous avons regardé comme un devoir, presque de conscience, d'assister à la séance publique de gymnastique que « notre » société, la Société Saint-Damase, de la paroisse de Saint-Baptiste de Québec, donna au Manège militaire, le 16 décembre dernier.

Un nombreux public était venu assister à cette première soirée que donnait la Société Saint-Damase. Les recettes de la fête étaient destinées aux conférences de la Société Saint-Vincent-de-Paul. La fanfare de la Garde indépendante Champplain a fait là de belle musique.

Quant à « nos » gymnastes, dont les uns sont tout petits, et les autres de grands jeunes gens, ils ont procédé à toutes sortes d'exercices merveilleux, et ils se sont couverts de gloire. Il se peut, d'ailleurs, qu'étant un peu de la famille, nous exagérons légèrement! En tout cas, le public, ravi de leur souplesse, et de leur hardiesse, et de leur discipline, les a longuement

applaudis. Ils ont vraiment eu plus de mérite que « nous », à rester humbles au milieu de ces acclamations.

A leur directeur, M. l'abbé Alb. Godbout, du vicariat de Saint-Jean-Baptiste, nos félicitations pour l'œuvre si louable, à divers points de vue, qu'il accomplit auprès de ces bons jeunes gens.

— Lundi et mardi, on a célébré le cinquantenaire de la fondation de l'école d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Mardi matin, à cette occasion, S. G. Mgr l'Administrateur a célébré la messe pontificale à Sainte-Anne. M. l'abbé D. Pelletier, curé de Bienville, y a prêché le sermon.

La veille au soir, Sa Grandeur avait présidé une séance littéraire où l'on a rappelé tout le passé d'honneur de l'École, et y avait prononcé une allocution de circonstance.

— Le 16 décembre, Monseigneur F.-X. Faguy, curé de la Basilique, a présidé une cérémonie religieuse chez les Sœurs de la Charité de Québec.

Ont prononcé les vœux perpétuels :

Mlles Alvine Bouchard, dite Sœur Sainte-Luce, de Lévis ; H.-Georgianna Carrier, dite Sœur Saint-Jean-de-l'Eucharistie, Saint-Frédéric (Beauce), *choristes* ; et M.-Bernadette Laliberté, dite Sœur Saint-Septime, de Sainte-Emélie (Lotbinière) ; Maria Gagné, dite Sœur Saint-Prétextat, de Sainte-Julie de Somerset ; M.-Zélie Duquet, dite Sœur Saint-Vital de Lambton, *auxiliaires*.

Premiers vœux annuels :

Mlles Alice Pelletier, dite Sœur Marie-de-l'Assomption, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ; Marie-Ange Brulotté, dite Sœur Saint-Antonio, de Saint-Alphonse de Thetford ; Juliette Boissonnault, dite Sœur Sainte-Laurentia, de Saint-Alphonse de Thetford ; Marie Desrochers, dite Sœur Saint-Théodose, de Saint-Alphonse de Thetford ; Mariette Thiboutot, dite Sœur Saint-Marien, de Québec, *choristes* ; et Albertine Trudel, dite Sœur Saint-Julien, de Sorel ; Alice Chouinard, dite Sœur Saint-Alfréda, de Saint-Epiphanie ; Pamela Faucher, dite Sœur Sainte-Sionie, de Sacré-Cœur de Jésus (Beauce), *auxiliaires*.

Ont revêtu le saint habit :

Mlles Sara Breton, dite Sœur Saint-Sara de Saint-Alphonse.

Thetford; Anna Lamontagne, dite Sœur Sainte-Catherine, de Saint-Michel; Marie Morisset, dite Sœur Saint-Diogène, de Saint-Gervais; M.-L. Roy, dite Sœur Saint-Roseline, de Sainte-Marie (Beauce); Adéline Roy, dite Sœur Saint-Théodoret, de Saint-Norbert, *choristes*; et Albertine Dubois, dite Sœur Sainte-Floriennne, de Saint-Alphonse, Thetford; Adelmira Caron, dite Sœur Saint-Emilius, de Saint-Cyrille; Anna Fortin, dite Sœur Servule, de Saint-Côme; M.-Anna Gilbert, dite Sœur Sainte-Arminia, de Saint-Georges (Beauce); Aimée Breton, dite Sœur Sainte-Aquiline, des Saints-Anges, *auxiliaires*.

Le sermon de circonstance a été donné par le Rév. Père Couet, Dominicain.

Etaient présents: Messieurs les abbés A.-D. Jobin, curé de Saint-Epiphanie; J. Gaudreau, curé de Thetford; E. Breton, curé de Saint-Côme; E. Côté, curé des Saints-Anges; Jos. Galarneau, curé de Saint-Cyrille; U.-T. Dumas, curé de Saint-Adrien; M. Langlois, curé de Saint-Ferréol; Eug.-C. Laflamme, de l'Archevêché.

Les enfants de chœur et le recrutement du clergé (1)

Tristesse du présent. Séminaires dépeuplés. Angoisses de l'avenir. Dans dix ans, un quart de nos paroisses sans prêtres.

I. *Que faire? S'occuper davantage des enfants de chœur.*

a) Chaque année, en France, 1.500 prêtres, chiffre maximum, paraissent devant le Bon Dieu;

b) Nous avons actuellement en France plus de 120.000 enfants de chœur;

c) Ce chiffre devrait nous fournir plus de prêtres qu'il n'est nécessaire pour remplir les vides causées par la mort.

II. *Ce que sont nos enfants de chœur.*

Des enfants issus des meilleures familles de nos paroisses; intelligents, pieux, tout au moins portés à la piété, heureux de

(1) Extrait du *Recrutement sacerdotal* (septembre 1909.) On reconnaîtra qu'il y a dans cet article, écrit pour la France, plusieurs conseils qu'il conviendrait de mettre en pratique dans notre pays.

servir à l'autel, attachés au prêtre, écoutant ses conseils, tout disposés à subir son influence.

III. *Que sommes-nous vis-à-vis d'eux ?*

Dans quelques paroisses, le prêtre s'occupe de ses enfants de chœur avec un soin vigilant. Il les dresse à remplir leurs fonctions avec respect, dignité, piété. Il les prend chez lui souvent, surveille leurs relations, les confesse à toutes les fêtes, les dispose à la communion fréquente. Ces enfants deviennent, grâce à ces soins, les meilleurs sujets du Patronage paroissial et les recrues assurées de l'A. C. J. F.

Dieu, bénissant cette sollicitude, permet quelquefois qu'une vocation se manifeste parmi ces enfants. On peut même dire, sans exagération, que la plupart des prêtres doivent leur vocation aux soins pieux dont ils ont été entourés, lorsqu'ils étaient petits clercs, par les prêtres de leur paroisse.

J'ai dit avec intention, en commençant : « Dans quelques paroisses. » Dans la plupart, les enfants de chœur, livrés à eux-mêmes, sont les plus dissipés des enfants de la paroisse. Jamais on ne leur parle de la dignité de leurs fonctions, personne ne leur enseigne à les remplir pieusement. Après les offices, ils vont abandonnés à eux-mêmes. Pour un grand nombre, c'est l'appât des quelques sous gagnés à l'église qui les attire... Point d'actes de piété... Point de confession, ni de communion aux fêtes... Inutile d'insister.

IV. *Que pourrions-nous faire ?*

A la sacristie. — Observer le silence. Jamais de propos déplacés, de plaisanteries. Bannir la camaraderie. Autant que possible ne pas les tutoyer. Les surveiller quand ils prennent leurs habits de chœur. Veiller à ce qu'ils soient soigneusement vêtus. Le curé d'Ars habillait lui-même ses enfants de chœur. Leur apprendre les cérémonies. Ne pas confier toutes les fonctions exclusivement aux mêmes enfants. Alternier afin d'éviter les jalousies. Leur montrer la dignité de ces fonctions. Avant les offices, faire réciter à la sacristie une petite prière, un *Ave Maria* avec les invocations : Reine des anges, p. p. n. ; Saints Anges de Dieu, p. p. n. On prie avant le travail, pour-quoi pas avant les offices ?

A l'église. — Surveiller sans avoir l'air. Ne jamais gronder en public, Point d'observations bruyantes. Si un enfant se

trompe, le laisser plutôt faire que d'attirer l'attention des fidèles. Il sera temps à la sacristie de lui donner des explications. Les yeux, un petit geste de la main, suffisent toujours pour obtenir silence et régularité.

En dehors de l'église. — Attirer le plus possible les enfants au presbytère et au patronage. Promenades le dimanche soir ; jeux, lectures. Toutes les réunions se terminent par la prière.

Avoir chaque année une fête des enfants de chœur ; fête religieuse, fête récréative. Choisir une fête de la sainte Vierge, celle de Notre-Dame des Anges, par exemple. Dans quelques paroisses, les enfants de chœur fêteront les Saints Innocents : maintenir cet usage.

— Demander à NN. SS. les évêques qu'ils désignent une fête patronale des enfants de chœur.

— Fête secondaire : les saints Anges gardiens. Solliciter des indulgences du Souverain Pontife.

Fixer un centre d'association dans une grande ville et, si c'est possible, établir une archiconfrérie.

— Les filles ont bien la congrégation des Enfants de Marie ; les enfants de chœur, espérance de notre clergé, auraient la congrégation de Notre-Dame des Anges.

V. *Quels seront les résultats ?*

a) Nos offices seront plus beaux, plus édifiants ;

b) Nous sanctifierons ces jeunes âmes ;

c) Chez quelques enfants, nous ferons germer la vocation ecclésiastique ;

d) Chez tous, nous inculquerons de solides principes chrétiens qui feront de ces enfants les meilleurs de nos paroissiens.

UN CURÉ.

La vie catholique à Bethléem

— o —

Sait-on qu'aujourd'hui, la petite cité de Juda, où naquit le Sauveur du monde, compte, pour une population totale de 8000 habitants, plus de 6000 catholiques, c'est-à-dire les trois quarts du nombre des habitants ? Jamais probablement, depuis dix-neuf siècles, cette proportion n'avait été atteinte. Il faut dire, d'ailleurs, que les secours religieux et matériels

ne manquent pas, étant donné le nombre relativement élevé des communautés catholiques installées à Bethléem. La charité catholique a fait des merveilles sur ce coin de terre. Les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition y ont deux écoles, un orphelinat et un asile, avec une population de 600 enfants. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul ont un hôpital et un orphelinat. Les Franciscains ont une école ainsi qu'une *casa nova* qui offre une hospitalité large et gratuite. Les Salésiens, une école primaire et une école professionnelle, œuvre admirable créée par don Belloni, et où sont reçus 360 élèves, dont plus de 100 internes.

On comprend qu'avec un tel ensemble scolaire la population catholique de Bethléem promette de devenir, de jour en jour, plus importante.

(Semaine religieuse de Paris.)

La liberté de la famille, en France et en Angleterre

Récemment, à la chambre des Lords d'Angleterre, on discutait de l'université Irlandaise.

Un pair manifesta la crainte que le gouvernement ne voulût prendre une influence abusive sur la direction de l'enseignement. Lord Dairns, garde des Sceaux, le rassura en des termes qui constituaient hélas ! une amère satire de la législation française, relative à l'enseignement :

« Je crois que le noble préopinant a l'imagination quelque peu troublée à la suite des nouvelles qu'il a reçues de l'autre côté du détroit ; on lui a raconté, à ce qu'il paraît (*rives*), que dans un pays européen, au nom des principes de 1789 (*rives*), peut-être même de 1793 (*nouveaux rives*), des assemblées délibérantes avaient reconnu à l'Etat le droit de se substituer aux pères de famille, d'enseigner à l'enfance, au nom des principes changeants des législations, l'histoire, la morale, les principes de la politique et jusqu'à ceux qui touchent à la grande question religieuse.

« Nous n'avons pas à nous mêler de ce qui se passe chez les peuples amis (*rives*) ; qu'ils organisent à leur gré la famille, l'éducation, l'administration, la police, c'est leur affaire ; mais

il y aura toujours, chez l'Anglo-Saxon, quelque chose de sacré, le chez soi, le droit des pères de famille et des mères, la liberté plus essentielle que toutes les autres : celle de la famille. Malheur à qui voudrait y toucher ! »

Un curieux usage liturgique
dans l'ancienne abbaye Saint-Denis

— o —

Les nombreux pèlerins qui assistaient aux offices de l'abbaye Saint-Denis avant la Révolution, pouvaient observer le curieux usage suivant :

Le diacre et le sous-diacre y communiaient *sous les deux espèces*, comme le célébrant, à la grand'messe des dimanches et des fêtes solennelles.

Le cérémonial de cette communion nous est connu.

Aussitôt après le baiser de paix, le sous-diacre allait prendre à la crédence un petit calice vide et un chalumeau d'or, qu'il déposait sur l'autel à la droite du célébrant. A l'aide de ce chalumeau d'or, le célébrant aspirait dans le grand calice une partie du Précieux Sang — après quoi le diacre, escorté du sous-diacre et des officiers du chœur, transportait ce calice sur un autel adossé à un des piliers du sanctuaire du côté de l'Évangile. C'est là que les deux assistants, après avoir communiqué au grand autel des mains du célébrant, sous l'espèce du pain, revenaient pour communier sous l'espèce du vin, en épuisant à l'aide du chalumeau d'or le reste du Précieux Sang. Le calice vide, porté sur l'autel par le sous-diacre après le baiser de paix, ne servait qu'aux ablutions du célébrant.

Pareil usage était observé dans l'abbaye de Cluny, avec de légères différences seulement dans le cérémonial.

Il existait encore, paraît-il, à Chartres où, le jour du jeudi saint, l'évêque communiait sous les deux espèces avec ses assistants.

Ces précieux vestiges d'une liturgie plus ancienne nous sont révélés par l'introduction d'un très intéressant livret, publié en 1777 chez Lottin, à Paris, sous ce titre : *Messe grecque en l'honneur de saint Denys, apôtre des Gaules, premier évêque de Paris, et de saint Rustique et de saint Eleuthère,*

martyrs. On trouve dans ce livret le texte et la notation d'une messe qui était effectivement chantée en grec tous les ans à la basilique le jour de l'octave de saint Denis ; et on y lit aussi, dans l'*Avertissement* qui précède l'office, une curieuse notice historique sur l'usage que nous venons de rappeler. Il est dit qu'à Trente, nos ambassadeurs demandèrent expressément aux légats du concile que rien ne fût changé à la prérogative des rois de France qui communiaient sous les deux espèces à la cérémonie de leur sacre, ni à la coutume de quelques monastères du royaume où certains religieux, encore simples diacres ou sous-diacres, communiaient de même à diverses fêtes de l'année. L'abbaye de Saint-Denis et celle de Cluny étaient sans doute les seules où se fût perpétuée cette tradition, et elles restèrent jusqu'à la Révolution en possession de ce privilège.

Les fidèles qui se pressent encore aujourd'hui, pendant la neuvaine de saint Denis, au tombeau du saint évêque, n'auront à relever dans les cérémonies actuelles de la basilique aucune singularité de ce genre. L'antique usage a disparu et la messe-grecque du jour de l'octave n'est plus qu'un souvenir.

JEAN GASTON.

Le bon journal — Le mauvais journal

Nous cueillons le fait suivant dans un rapport sur la propagande de la bonne presse, lu par M. Gabriel Dehan au Congrès de Cette, et reproduit par la *Semaine religieuse de Montpellier*.

L'œuvre des journaux lus, que dirigeait à Montpellier avec un dévouement si éclairé le regretté M. de Solignac, fournirait bien des exemples de cette efficacité de la bonne presse. Je n'en citerai qu'un. Sur la paroisse des Saints-François vivait une famille de trois personnes. L'anticléricalisme du père n'avait d'égal que le désir de sa femme et de sa fille de le convertir.

Elles demandèrent l'autorisation de prendre chaque matin la *Croix* à un des dépôts de journaux lus.

L'homme ne pouvait guère refuser ; cela ne coûtait rien, et il était entendu qu'il ne le lirait pas. Chaque jour le journal traînait comme par hasard à une place bien en vue. L'homme

le considérait d'un air de mauvaise humeur, manifestait celle-ci par quelques paroles, et cela continua ainsi jusqu'à ce que, la curiosité suffisamment excitée et l'ennui aidant, l'homme prit un jour la *Croix* « pour voir ce que disaient les calotins, en attendant l'heure de la soupe ». Les idées et la manière de voir furent probablement quelque peu nouvelles pour lui, car il lut avec grand intérêt le journal tout entier. Il récidiva les jours suivants, trouva que le journal des calotins avait raison, et le trouva si bien que quand, le moment venu, la *Croix* lui rappela qu'il fallait faire ses Pâques, il les fit.

Nous ne croyons pas inutile de rappeler ici l'histoire si émouvante que Mgr Rumeau, évêque d'Angers, raconta au dernier Congrès de la *Croix* en son discours de clôture. Chacun pourra voir le contraste :

Voulez-vous me permettre, Messieurs, de vous raconter un souvenir tout à fait personnel ? Par les hasards du voisinage, j'ai passé mon enfance et ma jeunesse dans une petite localité, à côté d'un homme pour lequel j'avais la plus profonde estime. C'était un de ces petits bourgeois enrichis qui avait bien son autorité dans la contrée ; il n'était pas maire de sa commune, mais il était adjoint et même conseiller d'arrondissement. C'était un homme fort bien pensant, très bon chrétien, il communiait au moins quatre ou cinq fois par an. Lors d'une période électorale, le mauvais journal de la contrée lui fut envoyé directement avec son adresse et gratuitement pendant trois mois. Ce journal, il le dédaigna tout d'abord, puis le parcourut, puis finit par le lire plus ou moins régulièrement, et quelque peu flatté de penser qu'on avait connu son nom, qu'on l'avait imprimé, il se mit à le suivre plus attentivement. Or, Messieurs, cet homme très chrétien, quand les trois mois furent passés, ne recevant plus son journal, voyant qu'il faisait défaut, prit un abonnement, et le fruit de cet abonnement, ce fut de s'attacher à cette lecture qui lui coûtait quelque chose. L'année suivante, il fit encore ses Pâques. Ce fut tout. L'année d'après, il ne fit plus ses Pâques, et, peu à peu, il en vint à un tel degré de préjugés contre la religion que, de bon chrétien qu'il était, il devint un sectaire militant et mourut en impie.

Bibliographie

— o —

— La brochure de propagande antialcoolique *N'en buvons plus*, par le R. P. Hugolin, se vend : l'ex., 10 sous ; franco, 12 sous ; au cent, \$ 5.00.

— P.-G. Roy, *La Famille Céloron de Blainville*. Lévis 1909. Brochure de 60 pp. in 8°, tirée à 100 ex.

Tous les ans, « depuis que ce siècle est en cours », M. Roy traite ainsi de la généalogie canadienne d'une, deux ou trois de nos anciennes familles. Celle-ci est la 17^e, et nous comptons qu'elle est loin de clore la liste.

Nos félicitations à l'érudit publiciste.

— LE MODERNISME SOCIOLOGIQUE : *Décadence ou régénération ?* par M. l'abbé J. FONTAINE. In-8 carré, 6 fr. 00. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).

Pour ne considérer ce livre que par le dehors et sans entrer dans l'analyse des problèmes qu'il soulève, nous dirons qu'il se présente comme une étude détaillée et approfondie de la double révolution sociale et religieuse dont la France catholique est victime.

Cette double révolution a pour cause immédiate la destruction, l'effondrement, parmi nous, de tout droit naturel, de toute loi morale. Et cette destruction du principe vital de toutes nos institutions a été elle-même opérée par le « Moralisme philosophique » et le « Naturalisme scientifique », deux engins malfaisants que l'auteur démonte en quelque sorte sous nos yeux, et dont il analyse au moins les pièces principales.

Ces deux engins sont maniés depuis trente ans bientôt par cette oligarchie pseudo-démocratique que nous appelons aujourd'hui « le bloc ». L'auteur étudie la formation, les tendances et le programme de cette démocratie qui nous a conduits à la *séparation de l'Eglise et de l'État*, objet de son dernier et principal chapitre. Antécédents, nature et conséquences de cette « séparation » y sont exposés au long, et appréciés et jugés comme il convient.

Telles sont les questions débattues dans cette première partie intitulée : *La Déchristianisation ; ses causes*.

Vient ensuite « La Dissolution sociale » avec ses « Moyens », dont le principal est « La Sociologie scientifique » qui prétend se substituer à la religion, à la morale et à la métaphysique.

D'après cette sociologie, l'homme est un animal plus perfectionné que les espèces inférieures, mais régi comme elles par des lois nécessaires, exclusives de toute idée de liberté. La société humaine ne diffère des sociétés animales qu'en ce qu'elle varie ses formes en vertu d'une évolution fatale, qui nous pousse actuellement vers le collectivisme.

Le chapitre central de cette seconde partie est consacré à ce collectivisme où nous achemine l'oligarchie pseudo-démocratique dont il est l'idéal. Toutes les lois édictées depuis trente ans n'ont pas d'autre objectif, et principalement les lois concernant la religion et l'enseignement ; leur application et les résultats déjà obtenus sont étudiés avec soin dans deux chapitres pleins d'un douloureux intérêt. L'un des aspects les plus attristants de notre situation présente est la participation souvent inconsciente, parfois voulue et délibérée, de certains catholiques à ce travail d'asservissement et de dissolution sociale et religieuse.

Ce livre n'est pourtant point une œuvre de découragement et d'abandon. Les deux cents dernières pages sont consacrées à notre régénération sociale et à ses conditions essentielles. La première de ces conditions est un retour franc et sincère au christianisme intégral tel que le comprend l'encyclique « Pascendi ». L'auteur nous montre ce christianisme intégral dans ses rapports avec la « science » et la « démocratie », les deux reines des temps modernes. Son chapitre sur la vraie et la fausse démocratie, considérées à la lumière des encycliques de Léon XIII, mérite la plus sérieuse attention. Celui sur les *Semaines sociales* provoquera sans doute des contradictions auxquelles l'auteur est accoutumé depuis longtemps.

Son beau livre sur *La Théologie du Nouveau Testament et l'évolution des dogmes* fut, on s'en souvient, comme l'annonce et la préface de l'encyclique « Pascendi ». Et cependant il avait soulevé les colères de quelques-uns, tandis que d'autres, plus habiles, essayèrent, mais en vain, de l'étouffer sous la conspiration du silence.

Quant à celui-ci, on ne réfutera point certains arguments de

Droit naturel, en faveur de la Famille et de la propriété; les déductions que l'auteur tire des principes engagés dans ces questions, vont beaucoup plus loin qu'on ne le croit généralement, et c'est à leur lumière qu'il faut pourtant considérer les événements contemporains pour les bien comprendre et les bien juger.

En résumé, le livre dont nous venons d'esquisser fort imparfaitement les lignes générales est, et c'est le moins que nous puissions dire, une œuvre de très remarquable et très rare clairvoyance et d'absolue sincérité. P.



Documents en retard

— o —

Pour des motifs incontrôlables, qu'il serait trop long et bien inutile de raconter, la *Circulaire du 8 décembre*, n'a pas encore été expédiée; elle le sera probablement la semaine prochaine.

Quant à la Lettre pastorale des Pères du Concile plénier, il n'est pas encore possible de dire quand elle pourra être distribuée.



E. G., BEAVERDELL, C.-A. — Reçu 50 sous pour les pauvres, en l'honneur de saint Antoine, pour faveur obtenue.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien Atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renaud, 154, Coin des rues du Roi et Laliberté, (ancienne rue de la Chapelle), Saint Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.

OUVRAGES DE M. L'ABBÉ HUARD

<i>Labrador et Anticosti</i> , 250 pp., cartes et grav...	\$ 1.00
<i>Impressions d'un Passant</i> , VIII-366 pp.....	1.00
<i>Traité élémentaire de Zoologie et d'Hygiène</i> , 2 ^e ed., VIII-265 pp., ill.....	60
<i>Abrégé de Zoologie</i> , 130 pp., ill.....	20
<i>Le Naturaliste canadien</i> , revue mensuelle. Abonnement.....	1.00